



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2023-5296
Demande : Nouveaux organismes nuisibles
Demandeur : W. NEUDORFF GMBH KG [NEF]
Produit : APPÂT POUR FOURMIS ET INSECTES SCORPIO
Numéro d'homologation : 33306
Principe actif (p.a.) : Spinosad (SPI)
Numéro de document de l'ARLA : 3543513

But de la demande

La présente demande visait à ajouter de nouveaux ravageurs, le perce-oreille, la mouche de l'oignon et la mouche du chou, pour les cultures figurant déjà sur l'étiquette de l'appât pour fourmis et insectes Scorpio aux doses préexistantes (25 - 50 kg/ha).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques du produit n'était requise, car ces dernières n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était nécessaire, puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes et le calendrier d'application des composantes du produit, est demeuré inchangé.

Évaluation de la valeur

À l'appui de l'allégation proposée, le demandeur a présenté les résultats de huit essais en champ et d'un essai en laboratoire. D'après les résultats des essais et les utilisations actuelles, on peut s'attendre à ce que l'appât pour fourmis et insectes SCORPIO favorise la suppression des perce-oreilles et la répression des mouches de l'oignon et des mouches du chou sur les cultures indiquées, à des doses de 25 - 50 kg/ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour étayer l'allégation visant à ajouter de nouveaux ravageurs, le perce-oreille, la mouche de l'oignon et la mouche du chou, pour les cultures déjà mentionnées sur l'étiquette de l'appât pour fourmis et insectes Scorpio à des doses de 25 à 50 kg/ha, avec quelques modifications.

Références

ARLA de document de l'ARLA	Référence
3507001	2023, Scorpio Ant and Insect Bait Efficacy Volume, DACO: 10.1,10.2,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.3,10.3
3507002	2019, Scorpio Ant and Insect Bait on Earwigs in Lettuce 2019, DACO: 10.2.3.3
3507003	2020, Scorpio Ant and Insect Bait on Earwigs in Lettuce 2020, DACO: 10.2.3.3
3507004	2023, Neudorff Bug Bait on Earwigs in Lettuce, DACO: 10.2.3.3
3507005	2022, Scorpio Ant and Insect Bait on Cabbage Maggot in Cabbage, DACO: 10.2.3.3
3507006	2023, Scorpio Ant and Insect Bait on Cabbage Maggot in Cabbage, DACO: 10.2.3.3
3507007	2012, Seduce Insect Bait on Cabbage Maggot in Cauliflower, DACO: 10.2.3.3
3507008	2022, Scorpio Ant and Insect Bait on Onion Maggot in Onions, DACO: 10.2.3.3
3507009	2023, Scorpio Ant and Insect Bait on Onion Maggot in Onions, DACO: 10.2.3.3
3507010	2012, Scorpio Ant and Insect Bait on Onion Maggot in Onions, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9